

Épreuves de sélection

Formation au diplôme d'état d'aide-soignant(e)

1 épreuve d'admissibilité = le mercredi 24 mars 2010

les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Une épreuve de culture générale (notée sur 20 points), en lien avec le domaine sanitaire et social, comprenant deux parties et d'une durée de deux heures

- a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit : dégager les idées principales du texte ; commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum (noté sur 12 points).
- b) Une série de dix questions à réponse courte (notées sur 8 points)
 - . cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
 - . Trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base
 - . Deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

→ **Résultat communiqué le 15 avril 2010**

Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale :

- a) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- b) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- c) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

L'épreuve orale d'admission (notée sur 20 points) = mai / juin 2009

Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- a) Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions (15 points) ;
- b) Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession (5 points).

A l'issue de l'épreuve et au vu de la note obtenue, le jury établit une liste de classement (une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire), qui comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Résultat communiqué le 24 juin 2010

Entrée en formation début septembre 2010 / fin de formation début juillet 2011

Modalités d'inscription :

Les épreuves d'admissibilité auront lieu **le mercredi 24 mars 2010**. Une convocation vous sera envoyée pour préciser le lieu et l'heure.

Délai d'inscription : mercredi 24 février 2010 (dossier d'inscription complété remis à l'école).

Frais d'inscription : 55,00 €

coût de la formation / financements

- **A titre individuel** : 4 000 €
- Prise en charge par les **employeurs** selon conditions.
- Prise en charge par **Pôle Emploi** pour les demandeurs d'emploi indemnisés (selon critères définis) sous réserve des financements accordés.
- Prise en charge par le **Conseil Régional d'Ile-de-France** dans le cadre du programme des formations DEAP et DEAS sous réserve des financements accordés(*).
Les places financées sont attribuées dans l'ordre du classement de la liste principale.

(*) **Public concerné par le dispositif Région Ile-de-France :**

- ☞ Demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi depuis 3 mois au minimum, justifiant d'une activité professionnelle supérieure ou égale à 12 mois (temps plein), non démissionnaire (sauf les contrats : CES, CEC et emploi jeune),
- ☞ Stagiaires bénéficiant d'une prise en charge Pôle Emploi (AREF) dont les droits ne couvrent pas la durée totale de la formation,
- ☞ Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an suivis par une Mission Locale, munis d'une fiche de liaison,
- ☞ Femmes sans emploi, isolées ou ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever un enfant au sens de la loi du 1^{er} juillet 1980.

Formation au diplôme d'état d'aide-soignant(e)

Le référentiel de formation comprend 8 modules d'enseignement en école et 6 stages en structures sanitaires, sociales ou médico-sociales, soit 595 h centre (17 semaines) + 840 h entreprise (24 semaines).

L'école d'aide-soignant(e) comprend **30 places** et la formation se déroule au Greta Tertiaire Sud 77 et au lycée Simone Signoret à Vaux le Pénil.

A l'issue de la formation, l'élève est capable de :

- Accompagner une personne dans les activités de la vie quotidienne
- Apprécier l'état clinique d'une personne
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins et des activités
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.